

## **AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL**

**Le Centre de Gestion de la Manche, en convention avec le Centre de Gestion du Calvados et de l'Orne, ouvre un examen professionnel**

**d'accès au grade de**

**RÉDACTEUR TERRITORIAL Principal de 2ème classe  
(au titre de la Promotion Interne)**

Cet examen est ouvert aux :

**☒ ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE OU DE 1<sup>ère</sup> CLASSE COMPTANT :**

- AU MOINS DOUZE ANS DE SERVICES PUBLICS EFFECTIFS, DONT CINQ ANNEES DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX EN POSITION D'ACTIVITE OU DE DETACHEMENT
- AU MOINS DIX ANS DE SERVICES PUBLICS EFFECTIFS, LORSQU'ILS EXERCENT LES FONCTIONS DE SECRETAIRE DE MAIRIE D'UNE COMMUNE DE MOINS DE 2 000 HABITANTS DEPUIS AU MOINS QUATRE ANS

Néanmoins, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude.

Date de l'épreuve écrite : **24 Septembre 2026**

Lieu des épreuves : **Centre Manche**

Période de retrait du dossier d'inscription : **du 03 Mars au 08 Avril 2026 \***

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : **le 16 Avril 2026 \***

\* (le cachet de la poste faisant foi)

Les retraits de dossiers devront s'effectuer durant la période indiquée ci-dessus :

↳ soit sur demande écrite individuelle accompagnée d'une enveloppe grand format libellée aux nom et adresse du demandeur et affranchie au tarif 100 g en vigueur. Attention la distribution du courrier par la poste peut être perturbée

↳ soit directement aux heures d'ouverture des bureaux auprès du Centre de Gestion de la Manche

↳ soit par préinscription sur le site [www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr)

Le dossier d'inscription devra être retourné au Centre de Gestion de la Manche au plus tard **le 16 Avril 2026** (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

**AUCUNE DEMANDE PAR TELEPHONE, MAIL OU FAX NE SERA ACCEPTEE.**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE**

139 rue Guillaume Fouace - CS 12309 - 50009 Saint-Lô Cedex

Tél : 02 33 77 89 00 - Fax : 02 33 57 07 07 - Mail : cdg50@cdg50.fr | [www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr)

[du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00]